

## Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 2023

Le vendredi 2 Juin 2023, Monsieur Philippe DENIS, Maire, a convoqué le Conseil Municipal, conformément aux articles L 2121-7 à L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales pour avoir à se réunir le vendredi 9 juin 2023 à 18h00.

Le vendredi 9 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire de cette ville.

### **Etaient présents :**

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

### **Etaient excusés et avaient donné procuration :**

Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Françoise PION à Geneviève NIGAY - Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

**Etaient absents ou excusés :** Jacques DECHANDON – Gérard GRANGE – Joaquim DE ALMEIDA (nationalité étrangère) - Aurélie DESBREE.

### **Secrétaire élu pour la durée de la session :**

Gérard ALLANCHE.

## **1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-huit heures zéro minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Galmier

M. Philippe DENIS, maire a ouvert la séance.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Romain MONTELMARD, Céline BENNICI, Christian BECUWE et Jean-Paul SOLEILHAC.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats avaient été déposées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats de l'élection

• Nombre de conseillers présents et représentés	24
• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	24
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
• Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
• Nombre de suffrages exprimés	24

La liste « Philippe DENIS » a obtenu 24 suffrages et ainsi, 15 délégués titulaires et 5 suppléants, à savoir :

#### Titulaires

1	Philippe DENIS
2	Mireille PAULET
3	Jacques DECHANDON
4	Arlette PEREIRA
5	Gilles GRANGIER
6	Suzanne BOICHON
7	Gérard ALLANCHE
8	Céline BENNICI
9	Guy BERNE
10	Solange MORERE
11	Michel FRANCHINI
12	Marie-Hélène BRUNET
13	Serge GRANGE
14	Marie-Hélène BOUILHOL
15	Romain MONTELMARD

#### Suppléants

1	Geneviève NIGAY
2	Christian BECUWE
3	Françoise PION
4	André HUBERT
5	Christine PALLEY

La séance est levée à 18h15.

**Le Secrétaire de séance,  
Gérard ALLANCHE**



**Le Maire,  
Philippe DENIS**

